

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. VIELLEUX

Le Nord de la France :
Trois mois. 18 f.
Six mois. 26
Un an. 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 10 NOVEMBRE 1870

Voir les dernières nouvelles à la troisième page

Dépêches télégraphiques

Tours, 7 novembre.

Les membres du Gouvernement de la Défense nationale délégués pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs ;

Vu les décrets du 29 septembre et 2 novembre 1870 ;

Décrètent :

Art. 1er. Les citoyens mobilisés par le décret du 29 septembre de la présente année formeront un premier ban dans lequel sont compris ceux qui ont été, à titre de soutiens de famille, exemptés par les conseils de révision.

Art. 2. Les citoyens mobilisés par le décret du 2 novembre de la présente année forment un second ban qui se subdivise en trois autres : le premier comprenant les hommes de 21 à 30 ans, le second de 30 à 35 ans, le troisième de 35 à 40 ans.

Art. 3. Les bans organisés par le présent décret seront successivement appelés et mis à la disposition du ministre de la guerre dans l'ordre qu'il fixera ultérieurement.

Art. 4. Le conseil de révision composé au chef-lieu de chaque arrondissement, du sous-préfet, d'un lieutenant de gendarmerie et d'un membre du conseil municipal, statuera souverainement, à mesure des appels successifs, sur les réclamations formées pour infirmités, après avoir pris l'avis d'un médecin étranger à l'arrondissement et entendu le médecin de l'appelé, si l'appelé le réclame.

Art. 5. Il n'est rien innové en ce qui concerne les administrations financières, civiles, de l'instruction publique, des cours et tribunaux, et des établissements publics employés au service de l'Etat, qui restent réglés comme ils le sont par la disposition antérieure au décret du 2 novembre.

Art. 6. Il sera fait pour la marine, le contingent, réglé par le ministre de la guerre, des hommes ayant servi et munis de brevets de spécialité.

Art. 7. Le ministre de l'intérieur et de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, laquelle aura lieu immédiatement après que ledit décret aura été publié conformément à l'ordonnance du 18 janvier 1817.

Tours, le 7 novembre 1870.

(Suivent les signatures).

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bruxelles, 7 novembre.

L'Etoile belge, dit qu'une pétition se prépare à Verviers en vue de solliciter la Chambre d'interdire aux agents bonapartistes le séjour en Belgique. Un ballon monté venant de Paris, a passé aujourd'hui sur Bruxelles où il semblait opérer sa descente. Il a disparu dans la direction de Ninove (Flandre Orientale).

Londres, 7 novembre.

Des avis de Paris portent que les Français ont établi des travaux de terre entre le Mont-Valérien et le fort St-Denis.

Rome, 7 novembre, soir.

La Liberta annonce que la Lieutenance retire aux Jésuites la faculté d'instruire les personnes étrangères à leur institut, et cela, en vertu de la législation italienne sur l'enseignement.

Hier soir, il y a eu une démonstration populaire contre les Jésuites dans le Corso et sous les fenêtres du général La Marmora. Cette démonstration a été dispersée pacifiquement par l'autorité.

Florence, 7 novembre.

L'Opinione annonce que par suite d'une décision ministérielle, le roi ira à Rome, le 30 novembre. Le mouvement électoral est très-actif dans tous les collèges.

Londres, 7 novembre.

Des avis de Shanghai, 19 octobre, porte que 4 canonnières de dix canons, montées par des Chinois, importent de grandes quantités de poudre, d'armes et de canons.

Il paraît que les conditions d'armistice imposées par la Prusse n'ont pas été complètement indiquées. M. Bismark, d'accord en cela avec le Ministre de Molke ont tendu à M. Thiers un véritable piège. A peine avait-on abordé la question de l'élection des représentants à la Constituante, que M. Bismark intervint d'une façon brutale et posa les conditions suivantes : Occupation mixte d'un des principaux forts de Paris. — Occupation de Dieppe et du Havre. — Ravitaillement de Paris, mais, seulement dans les trois derniers jours de l'armistice.

M. Thiers, surpris et indigné d'entendre formuler ces propositions, que rien n'avait pu faire pressentir, a déclaré vouloir en référer aux membres du gouvernement de la défense nationale. — Voilà la vérité ; elle est profondément triste.

Nouvelles de Paris

des 6 et 7 novembre

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

PAR WALLON MONTÉ.

6 novembre.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Les quatre grandes puissances neutres l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie avaient pris l'initiative d'une proposition d'armistice à l'effet de faire élire une assemblée nationale. Le gouvernement de la défense nationale avait posé ses conditions qui étaient : le ravitaillement de Paris et le vote pour l'Assemblée nationale par toutes les populations françaises. La Prusse a expressément repoussé la condition du ravitaillement ; elle n'a d'ailleurs admis qu'avec des réserves le vote de l'Alsace et de la Lorraine. Le gouvernement de la défense nationale a décidé, à l'unanimité que l'armistice ainsi compris devait être repoussé.

Le gouvernement de la défense nationale a dû ordonner, dès le 1er novembre au soir, la poursuite des faits dont l'ensemble constitue l'attentat du 31 octobre. Les membres du gouvernement auraient été disposés à oublier la violence dont ils avaient été l'objet. Mais ils n'avaient pas le droit de délaissier l'intérêt de la République et de sacrifier la loi, alors que de nouvelles menaces contre la paix publique recevaient un commencement d'exécution. Le 1er novembre, dans la journée, différents actes démontaient que l'œuvre interrompue par le patriotisme de la garde nationale était audacieusement reprise ; les organisateurs de la journée du 31 octobre, demeurés en permanence, annonçaient traitement une bataille et une victoire de la commune. On accusait publiquement le gouvernement de trahison. Une église devenait le théâtre de déclarations fanatique et menaçantes. On promettait dans un club et comme une œuvre de patriotisme l'assassinat du gouverneur de Paris. Enfin, l'ordre, les lois, la république étaient de nouveau attaqués avec une violence qui n'a jamais été dépassée. Le long et patient silence que le gouvernement s'était imposé et que l'opinion publique accusait n'était plus possible. Le 1er novembre, l'exécution des ordres de poursuites était suspendue, par respect pour les lois ordinaires plus favorables qui régissent l'état du siège, et encore par la ferme volonté de laisser la plus entière indépendance aux électeurs convoqués. On ne peut donc comprendre des appréciations qui ne s'expliquent que par l'ignorance des faits, de délibérations et des actes du gouvernement. Plusieurs arrestations ont été opérées. L'instruction judiciaire est commencée ; elle sera poursuivie avec toute la rapidité possible.

Plusieurs journaux expriment l'opinion que le général Smitz, chef d'état-major général de l'armée, n'a pas pris, dans la journée du 31 octobre, toutes les dispositions commandées par les circonstances pour sauvegarder les grands intérêts que l'invasion de l'Hôtel-de-Ville mettait en péril. La justice et la vérité, comme le sentiment de ce qu'il doit à un officier général qui, depuis le commencement du siège, a rendu d'éclatants services au prix d'un travail écrasant et de la ruine de la santé, font au gouvernement de Paris le devoir de déclarer que ces appréciations sont absolument erronées. Le chef d'état-major général a été le fidèle exécuteur des instructions qu'il avait reçues du gouverneur au moment où celui-ci se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Elles exprimaient formellement que c'était à la garde nationale qu'il appartenait d'intervenir pour rétablir l'ordre s'il était troublé. Ces instructions conformes à l'esprit dont le gouverneur a toujours été animé, ont été maintenues par un message spécial émanant de lui, alors même que l'attentat commis à l'Hôtel-de-Ville avait eu un commencement d'exécution. C'est au commandant en chef, qu'incombe la responsabilité de ce qui a été fait, et il l'assume d'autant plus volontiers que son inébranlable confiance dans la résolution que saurait montrer la garde nationale, au moment voulu et dans les effets politiques de cette intervention, a été justifiée d'une façon plus éclatante. Les plus chers intérêts de la défense du pays ont été sauvegardés, sans l'effusion d'une goutte de sang. Ce sera l'honneur de cette journée et une partie en revient à la ferme prudence avec laquelle le chef d'état-major pénétré des vues du Gouverneur, en poursuivant l'application sans se laisser entraîner par sa propre émotion ou par les instances qui le pressaient.

INCIDENTS DU SIÈGE.

Hier matin, au pont de Sèvres, vers neuf heures, arrivaient le général Ducrot et M. Jules Favre ; quelques instants auparavant du côté de Sèvres, une sonnerie de clairon s'était fait entendre, et un cavalier avait hissé un drapeau parlementaire ; de notre côté, un drapeau semblable avait été arboré.

A neuf heures trois quarts, une petite barque verte se détachait du rivage occupé par les Prussiens et amenait une personne vêtue d'un mac-farlane noir, tenant d'une main un papier, de l'autre un bâton d'épave blanche : C'était M. Thiers, que le général Ducrot et M. Jules Favre vinrent recevoir.

La conversation s'engagea immédiatement, les trois personnages se promenant le long de la berge, tandis que la barque retournait du côté de Sèvres, et, après un quart d'heure ou une demi-heure d'attente, deux allemands y prenaient place et venaient rejoindre MM. Jules Favre. Après quelques moments de causerie, le général Ducrot fit un signe, une estafette à cheval vint prendre un pli et se dirigea vers Paris. Les cinq personnes continuèrent leur promenade sur la berge, tantôt ensemble, tantôt par groupes de deux ; le général Ducrot restant souvent en arrière, fumant tranquillement un cigare.

A onze heures et demie, personne n'avait encore regagné la rive opposée, lorsque le général Ducrot aperçut dans la petite ferme qui est située au point de Sèvres, la personne qui nous raconte ces détails, ainsi que deux ou trois autres gardes du 260e bataillon qui se trouvaient là.

Le général les engagea à s'éloigner rapidement en leur recommandant vivement de garder pour eux ce qu'ils venaient d'entendre.

Ce qu'ils avaient entendu, c'étaient quelques mots allemands qu'ils n'avaient pas compris et encore moins retenus.

On assure que le chef d'un corps en voie de formation a reçu l'ordre hier soir de reprendre l'armement et l'habillement de ses hommes afin qu'ils soient prêts au plus tôt. Nous savons également que le ministère active plus que jamais tous les travaux concernant la fabrication des fusils et des canons.

Depuis qu'il est question d'armistice, et en vue du Statu quo imposé par une convention de ce genre, les Prussiens ont construit dans leurs ouvrages avancés, des places d'armes et de grands abris pour les soldats chargés de les garder. Ils y ont apporté, dit-on, des approvisionnements pour environ un mois. Les deux positions du Bourget d'un côté et de Châtillon de l'autre, ont surtout été l'objet de leurs soins. Ces positions qu'ils se sont attachés à rendre très-fortes depuis quelques jours, sont approvisionnées pour des troupes nombreuses.

Un ballon-poste, le Chateaudun, emportant 500 kilogrammes de dépêches, avec l'aéronaute Box,

est parti ce matin, à 9 heures et demie de la gare du Nord. Il a pris la direction du sud-ouest.

On annonce que le fils du commandant du fort de l'Est, qui servait sous les ordres de son père, a été tué dans une reconnaissance du Bourget.

Les officiers qui remplissent les fonctions d'attachés militaires près les ambassades des grandes puissances ont visité depuis 3 jours en vertu d'une autorisation spéciale donnée à Versailles, les ouvrages de la ligne d'investissement des Prussiens. Cette visite avait pour but de renseigner les ambassadeurs et leurs gouvernements sur la situation des belligérants.

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée par une reprise générale de toutes les valeurs, reprise due autant au succès du plébiscite parisien et à l'échec misérable des blanquistes qu'aux bruits relatifs à la conclusion d'un armistice. Bien que ces bruits fussent toujours à l'état de rumeur, la spéculation les a accueillis avec une faveur extrême. La Bourse s'est remise de ses fortes émotions et l'on a vu reparaître bon nombre de capitalistes qui l'avaient abandonnée depuis tous les tristes événements dont nous avons été témoins. Constatons d'abord une hausse de 3 fr. 65 c. sur le 3/0 qui reste à 54 fr. et de 3 fr. 20 c. sur l'emprunt qui a fini à 55 fr. 80 c.

Les principales valeurs, celles qui offrent une certaine sécurité ont subi la bonne influence de la hausse de nos fonds. La liquidation même a profité largement de l'ère nouvelle dans laquelle nous entrons puisque les reports ont été faciles et que de 40 c., il est tombé à 5 c.

Presque toutes les valeurs ont été largement associées au mouvement de la Rente, et l'argent de placement est revenu avec une sorte d'avidité sur les actions et les obligations des chemins français. Le Lyon a monté de 50 fr. le Nord de 40 fr., l'Orléans de 40 fr. Les obligations de ces trois réseaux sont demandées au dessus de 300 fr., et on ne trouve difficilement. — Le Crédit mobilier qui avait tant de peine à se maintenir à 100 fr. a aussi sa hausse de 40 fr. Le crédit mobilier espagnol est plus favorisé encore ; ses actions ont monté de 275 à 345. Le crédit mobilier espagnol et les valeurs espagnoles en général sont recherchées, nous dit-on, sur les places étrangères à des prix supérieurs à ceux de la Bourse de Paris, à cause de la candidature du duc d'Aoste qui aurait, paraît-il, toute chance de réussir.

Les seuls fonds étrangers qui se fassent encore couramment à la Bourse de Paris sont les fonds italiens. Ils ont partagé cette semaine la faveur qui soulevait la Rente et les valeurs françaises.

7 novembre.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décret en date du 6 novembre 1870, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, ont été nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de brigade :

M. Foy (Maximilien-Sébastien-Frédéric), colonel au corps d'état-major.

M. Ferri-Pisani (Marcel-Victor-Paul-Cemille), colonel au même corps.

Par décret en date du 6 novembre 1870, M. Gustave Chandey a été nommé adjoint au maire de Paris.

Au décret du 3 novembre, relatif à la promulgation des lois et décrets ; publié par le Journal officiel du 6, le paragraphe 2 de l'article 1er, doit être rétabli comme il suit : « Le Bulletin officiel des lois continuera à être publié et l'insertion qui y sera faite des actes non insérés au Journal officiel en opérera promulgation. »

PARTIE NON OFFICIELLE.

Il est question dans plusieurs journaux d'un emprunt qui aurait été contracté par les membres de la délégation du gouvernement à Tours.

Le gouvernement n'a reçu jusqu'à présent aucun avis de cette mesure.

Dans leurs récits de l'affaire du Bourget, quelques journaux ont prétendu que nos troupes auraient manqué de vivres par la faute du service de l'intendance. Ce fait est inexact.

Les commandants des corps qui ont occupé le Bourget dans les journées des 28, 29 et 30 octobre ont fait parvenir à l'autorité militaire des déclarations signées, desquelles il résulte que les distributions de vivres leur ont été régulièrement faites.

LA SITUATION.

La population de Paris a accepté avec résolution les devoirs nouveaux que lui impose la rupture des négociations relatives à l'armistice. La garde nationale est prête à tous les sacrifices que peuvent exiger de nous le salut de la patrie et l'honneur de la France. Elle les accomplira sans faiblesse.

On assure ici qu'une circulaire relative à l'organisation des gardes nationales mobilisées a été adressée à la délégation gouvernementale de Tours aux préfets, et que d'après le texte de cette circulaire, l'organisation proprement dite serait terminée. On fonde sur ce fait d'heureuses espérances. En tout cas, on se dispose à combattre.

Malgré la rupture des négociations, la journée d'hier, dimanche, a été calme sur toute notre ligne de défense. Les forts de Vanves et d'Issy ont, cependant, envoyé quelques boulets sur les positions prussiennes. Du haut du plateau de Gravelle, on distinguait, vers 5 h. 1/2, un incendie assez considérable dans la direction de Choisy-le-Roi.

Il est assez difficile de connaître exactement les péripéties des négociations relatives à l'armistice ; mais d'après les indications que nous avons pu recueillir nous croyons pouvoir déterminer quel a été l'ordre des incidents principaux. C'est hier matin que M. J. Favre a appris à Sèvres de M. Thiers qu'il était allé rejoindre, la rupture définitive. Il paraît certain que le refus de tout ravitaillement en a été la principale si non l'unique cause. M. Thiers, arrivé mardi à Versailles avec les instructions du gouvernement vit mercredi officiellement M. de Bismark, lui exposa l'ensemble des faits, les dispositions des cabinets européens et celles du gouvernement de la défense nationale. On aborda alors, de part et d'autre, la discussion même des conditions de l'armistice demandé par les puissances neutres ; et comme le point aigu de la discussion paraissait devoir être la votation de l'Alsace et de la Lorraine, c'est ce point qui fut traité tout d'abord. Nous ne savons pas quelle était la nature des réserves dont parla le Journal officiel ; mais nous croyons que la discussion n'en a pas été entièrement épuisée, et qu'il n'eût peut-être pas été impossible d'arriver à une solution satisfaisante si le refus de ravitaillement n'avait rendu tout débat impossible.

La journée de jeudi fut perdue en très grande partie. M. de Bismark apprit à M. Thiers que la commune était proclamée à Paris, désormais gouverné par M. Blanqui. M. Thiers déclara qu'il était bien sûr de la garde nationale et de la population, et qu'il ne s'agissait pas à coup sûr d'une révolution accomplie. M. Cocheret vint dans la soirée de ce jour jusqu'aux avant-postes, et apprit du général de Maussion la vérité sur l'état de Paris. Il rapporta à Versailles des journaux et put aisément rétablir la vérité.

On aborda immédiatement la question du ravitaillement. A l'extrême surprise de M. Thiers, M. de Bismark opposa le refus que l'on sait, et mit ainsi fin, par la plus exorbitante des prétentions, aux négociations si patiemment poursuivies.

D'après tout ce que l'on entend dire il paraît certain que l'ennemi est toujours dominé par cette pensée que Paris est non pas la capitale de la France, mais la capitale de l'anarchie et qu'il n'y a dans Paris ni nation ni gouvernement. C'est cette erreur qu'il nous appartient de détruire. Pour défendre Paris et sauver l'honneur du pays, il ne faut point compter sur la tourbe officielle qui suivait comme un vif troupeau le gouvernement qui l'entraînait à la guerre malgré elle. Il ne faut pas compter non plus sur les gens qui crient le plus haut à la trahison et qui sont trop heureux de rejeter sur d'autres le poids d'une capitulation dont le désir est au fond de leur cœur et de leur pensée. A côté de ceux-là il y a les hommes qui sont prêts à accomplir leur devoir avec tristesse et avec résolution, qui ont la conscience de ce qu'ils font, qui obéissent au sentiment de l'honneur et de la dignité. Ceux-là sont prêts à supporter les épreuves qu'ils n'avaient ni appelées ni méritées ; et il se trouvera que les derniers défenseurs de la guerre seront ceux qui l'ont subie et qu'ils l'ont maudite, mais qui la préfèrent encore à la honte.

Malgré la rupture des négociations, la pression des puissances est très-réelle, très-effective ; elle se maintient naturellement dans les bornes diplomatiques, mais elle affecte certain caractère d'énergie. La correspondance des journalistes anglais accueillis au quartier-général de Versailles est très explicite à ce sujet. Le charme est rompu dans les rangs de l'ennemi ; les fortifications de la capitale sont prises en considération par ceux qui se plaisaient à les railler. L'armée des confédérés voit qu'il n'est pas si facile qu'elle le pensait d'en finir avec Paris. Bien des villes, même les plus héroïques, sont jusqu'à ce jour tombées au pouvoir de l'ennemi, mais devant Paris il faut faire halte ; cette halte peut durer longtemps encore ; non seulement à Berlin mais dans toute l'Allemagne, la prolongation de cette campagne de France excite des murmures qui s'accroissent chaque jour de plus en plus : ce n'est point, on le sent,